

COMMUNE DE SAINT-MARTIAL-de-NABIRAT

ARRÊTE DU MAIRE

Le Maire de 24250 St Martial de Nabirat

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et ses articles, L 2213-2

Vu le code de la route

Vu le code des communes et notamment ses articles L.131.1 ET L131.2

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière

En raison de travaux sur le réseau d'Adduction d'Eau Potable au lieu-dit Le Lantier

ARRÊTE

- Article 1. La circulation de tout véhicule est limitée sur la départementale 46 dans le bourg à l'intersection de la VC N°203 et VCN° 204.
- Article 2. Il appartiendra à l'entreprise Capraro et Cie 46000 Cahors de mettre en place des panneaux de signalisation et l'arrêté aux extrémités du chantier.
La signalisation sera retirée dès qu'elle ne sera plus utile.
- Article 3. Ces mesures prendront effet à compter du 25 juin 2022 jusqu'au 1^{er} juillet 2022 inclus.

Fait à St Martial de Nabirat,
le 24 juin 2022

Hervé Ménardie
Maire de St Martial de Nabirat

